

## L'arrivée du bébé

La PMI met à votre disposition des professionnels pour vous accompagner, vous guider, vous rassurer.



Lors de la naissance de votre enfant, la maternité vous remet son carnet de santé édité et diffusé par le Département. Vous y trouverez des informations importantes pour votre enfant. Le service de PMI est informé de toutes les naissances de la Vienne.

### Des professionnels de santé à votre disposition

Vous vous posez des questions :

- > Quels soins donner chaque jour à mon enfant ?
- > L'allaitement, le biberon, le bain ?
- > J'allaiter et je reprends le travail, comment faire ?
- > Comment faire face aux difficultés d'endormissement et de sommeil ?
- > Que faire face à ses pleurs ?
- > L'aîné est jaloux, comment réagir ?
- > Je suis fatiguée, comment me faire aider ?
- > Et papa dans tout ça ?

Les professionnels vous apportent conseils et informations pratiques lors de visite à domicile (VAD), de permanence ou de consultation du nourrisson et du jeune enfant.

Les professionnels de PMI peuvent également vous proposer des temps d'échanges et de rencontre autour de la parentalité : ateliers gym, ateliers massage, café des parents, groupe allaitement, rencontres autour de la maternité, rencontre à thèmes...

#### La visite à domicile

Une puéricultrice et une auxiliaire de puériculture, sont à votre disposition pour vous rencontrer à votre domicile, spontanément ou à votre demande. Elles assurent le suivi du développement de votre enfant, elles peuvent répondre à vos questions (poids, alimentation, sommeil...)

#### La permanence

Une puéricultrice et une auxiliaire de puériculture peuvent vous recevoir avec ou sans rendez-vous (selon les lieux de permanence). Elles assurent le suivi du développement de votre enfant et peuvent répondre à vos questions (poids, alimentation, sommeil...).

Une puéricultrice et une auxiliaire de puériculture, et un médecin vous reçoivent sur rendez-vous en consultation. Ils assurent le suivi médical et vaccinal de votre enfant. Ils peuvent apporter conseil et répondre à vos questions (développement, alimentation, sommeil...). Ils sont également compétents dans le domaine du dépistage et des orientations des handicaps et des maladies chroniques.

Il vous est également possible de rencontrer la psychologue de PMI sur des temps de consultation.



Information et rendez-vous en consultation conjointe auprès de [votre MDS](#)

## CARTE DES MDS

Simple d'utilisation, la carte interactive du Département de la Vienne vous permet de découvrir la Maison Départementale des Solidarités la plus proche de chez vous en cliquant directement sur l'un de ces icônes ou en indiquant votre adresse dans le moteur de recherche.

Bonne navigation !

### Pour aller + loin

- > [Les essentiels de la PMI](#)
- > [Annuaire des assistants maternels](#)
- > [Annuaire des MDS](#)



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE  
PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319  
86008 POITIERS CEDEX

05 49 55 66 00